

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 mai 2017

CDCPP(2017)2
Point 3.2 de l'ordre du jour

COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES
ET CALENDRIER DES REUNIONS EN 2017

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Conformément à la pratique en vigueur, le Secrétariat a établi le présent document pour donner au CDCPP une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées par le Comité des Ministres et de la situation en cours concernant leur mise en œuvre.

Le présent document est établi pour information et pour discussion. Si une décision est prévue, le point concerné figure à l'ordre du jour et un document à part est préparé.

Le présent document sera régulièrement mis à jour en 2017.

Action requise

Le Comité est invité à prendre connaissance des informations contenues ci-après et, le cas échéant, à donner des orientations au Secrétariat pour la mise en œuvre du programme d'activités en 2017.

Programme de travail du CDCPP 2016-2017 basé sur son mandat

	Mandat
0.	<p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, en s'appuyant notamment sur les résultats des conférences ministérielles pertinentes, et compte tenu des rapports du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit et des décisions pertinentes du Comité des Ministres, le CDCPP supervisera les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, et conseillera le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence. Son objectif général consistera, en tenant dûment compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage. A cette fin, le Comité est chargé :</p>
1.	<p>(i) de servir de forum permettant aux Etats de partager des informations et de bonnes pratiques, et d'élaborer des politiques et stratégies innovantes pour une gestion durable de la culture, du patrimoine et du paysage et de contribuer à la promotion du dialogue interculturel ;</p>
1.1 Culture	<p>Modalités : Expositions d'art du Conseil de l'Europe : réunions d'experts, nouveau concept</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Elaboration d'un nouveau concept pour les expositions d'art/manifestations culturelles du Conseil de l'Europe et communication par un groupe d'experts de propositions d'activités futures correspondant au nouveau concept.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (et d'autres Etats signataires de la Convention culturelle européenne)</p> <p>Situation actuelle : Un groupe d'experts a tenu deux réunions (en décembre 2015 et en mai 2016) pour réviser le concept et la méthodologie des expositions d'art du Conseil de l'Europe, de manière à utiliser pleinement leur potentiel pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe en réponse aux enjeux politiques et sociaux actuels. Le CDCPP a examiné et approuvé lors de sa réunion de juin 2016 la proposition de concept pour les nouvelles expositions/manifestations sur le thème « Nous, les autres » et chargé le Bureau d'examiner comment cette proposition pourrait figurer au Programme et Budget du prochain biennium. En novembre 2016, le Bureau du CDCPP a suggéré l'établissement de liens éventuels avec la Plateforme d'échanges sur l'incidence du numérique sur la culture. La Plateforme d'échanges de 2017, qui aura lieu en octobre au Centre d'art et de technologie des médias (ZKM) de Karlsruhe, en Allemagne, proposera une exposition sur les profondes interconnexions en Europe, en termes de culture, d'arts et de sciences, et suscitera des idées de nouvelles synergies entre les expositions d'art et la Plateforme d'échanges.</p>

<p>1.2</p> <p>Patrimoine culturel</p>	<p>Journées européennes du patrimoine (JEP)</p> <p>Modalités : Programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne</p> <p>Calendrier : 2017-2018</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>En 2017, il y a 5 objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre des « Journées Européennes du Patrimoine » (JEP), des événements nationaux et régionaux sont organisés pendant un week-end, une semaine ou un mois. Cinquante États participants sont pleinement engagés dans la célébration et la promotion du patrimoine européen commun. Dans leur dimension actuelle, les JEP comptent plus de 70 000 événements et 30 millions de visiteurs, ce qui fait de ces journées les manifestations culturelles participatives les plus largement suivies par les citoyens d'Europe. 2. Le réseau des JEP est développé et le rôle des Groupes de travail des JEP renforcé. Ces derniers sont définis comme suit : Groupe de travail 1: communautés patrimoniales ; Groupe de travail 2 : stratégie de visibilité et de communication; Groupe de travail 3 : thème commun; Groupe de travail 4: portail des JEP et synergies avec d'autres programmes ; Groupe de travail 5 : stratégie des JEP et activités de coopération ; Groupe de travail 6 : éducation patrimoniale. 3. Le portail des JEP est développé afin de continuer à fournir à tous les Européens une chance égale de donner une visibilité à leur patrimoine spécifique dans les événements JEP. Une nouvelle conception des fonctionnalités du portail permettra de le faire évoluer en une plateforme du patrimoine réellement unique, présentant les initiatives actuelles dans le domaine de la culture et du patrimoine. En 2018, le Portail fera office de plateforme principale pour la célébration de 2018, « Année européenne du patrimoine culturel », tous les préparatifs nécessaires étant entrepris en 2017. 4. Le thème « Patrimoine et nature » a été élaboré et adopté en tant que thème paneuropéen pour 2017. Des synergies sont mises en œuvre avec la Convention européenne du paysage, la Convention de Berne, Risques Majeurs, EUROPA, la DG Environnement (DG-ENV) de la Commission européenne, Natura 2000 et l'UNESCO. 5. Trois ateliers thématiques consacrés à des sujets pertinents sont organisés en vue de mettre au point des initiatives autour des thèmes « Interprétation du patrimoine », « Patrimoine et développement durable » et « Patrimoine et éducation ». <p>Bénéficiaire(s) :</p> <p>Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).</p>
---------------------------------------	--

	<p>Situation actuelle :</p> <p>Lors de la réunion plénière des JEP tenue du 17 au 19 octobre à Madrid (Espagne), les coordinateurs nationaux ont défini, à l'issue d'un vote, les thèmes communs pour les quatre années à venir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2018 : l'Année européenne du patrimoine culturel sous le slogan « Patrimoine européen : l'art du partage » ; 2. 2019 : « Arts et divertissement » ; 3. 2020 : « Patrimoine et éducation » ; 4. 2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »). <p>Dans le cadre de la préparation du thème pour 2017 « Patrimoine et nature », le Programme a produit une publication intitulée « <u>101 idées d'initiatives</u> » et élabore actuellement un projet de stratégie de visibilité au niveau européen, notamment des conférences et des communiqués de presse européens.</p> <p>Les thèmes communs s'inscrivent parfaitement dans la nouvelle <u>Stratégie des JEP pour la période 2017 – 2020</u>, axée sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la coopération au niveau européen, régional et local ; 2. Soutenir les acteurs nationaux et locaux pour favoriser la coopération intersectorielle et transfrontalière ; 3. Donner aux communautés les moyens de devenir responsable de leur patrimoine quotidien ; 4. Renforcer le rôle des JEP dans le domaine du patrimoine et de la culture ; 5. Promouvoir l'éducation et l'Education patrimoniale grâce à une collaboration active avec les écoles et les universités ; 6. Relever les défis sociétaux et valoriser le patrimoine (changement climatique, migration, radicalisation, éducation, diversité, identité). <p>En 2017, le Programme des JEP, en plus des activités liées aux objectifs stratégiques, proposera des exemples de communautés locales pour présenter les recommandations et les valeurs décrites dans la Stratégie 21 du Conseil de l'Europe.</p>
<p>1.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Ateliers, conférences, Prix du paysage, publications</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Les Etats partagent l'information sur les politiques et stratégies innovantes en matière de paysage, et identifient les bonnes pratiques.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : <i>Politiques nationales du paysage</i> - http://www.coe.int/fr/web/landscape/workshops La 18e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités » (Erevan, Arménie, 5-6 Octobre 2016) a été organisée en coopération avec le ministère arménien du Développement urbain (Erevan, 5-7 octobre 2016). Elle a porté sur la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention européenne du paysage.</p>

	<p><i>Coopération internationale</i> - http://www.coe.int/fr/web/landscape/conferences La 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 23-24 mars 2017) a été organisée sous les auspices de la Présidence chypriote du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. (Rapport Contributions : Etats-Add. 1 - ONGs-Add. 2 Projet d'ordre du jour Documents de travail). Voir également le point 5.3 de l'ordre du jour (CDCPP(2017)9).</p> <p><i>Prix du paysage du Conseil de l'Europe</i> - http://www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award - 4^e Session 2014-2015 : La 17^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - » a été organisée en coopération avec le ministère hongrois de l'Agriculture (Budapest, 8-10 juin). La Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a eu lieu à cette occasion. - 5^e Session 2016-2017 : La Réunion du Jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe a été organisée (Strasbourg, 4-5 avril 2017) (Rapport du Jury). Voir également le point 5.3 de l'ordre du jour (CDCPP(2017)12).</p> <p><i>Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe</i> - http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance Un projet de Résolution sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, a été préparé. Voir également le point 5.3 de l'ordre du jour (CDCPP(2017)11).</p>
2.	(ii) de faciliter, à la demande des Etats membres, la fourniture de conseils stratégiques et d'une assistance technique ainsi que la coopération et les initiatives de renforcement des capacités dans les domaines couverts par son mandat et par les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe ;
2.1 Culture	<p>Modalités : Examen par les pairs de la politique culturelle : réunions d'experts, rapports d'évaluation, rapports thématiques Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : L'examen par les pairs de la politique culturelle permet de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Un Etat membre du Conseil de l'Europe (parmi les 50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : En 2016, le ministère ukrainien de la Culture a sollicité un examen par les pairs de la politique du pays en matière de culture/patrimoine culturel, dans l'objectif de décentraliser les fonctions de l'administration centrale au profit du niveau local et/ou régional. Une visite d'experts a été organisée du 12 au 15 mars 2017. L'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne et la Suède figuraient parmi les pays participant à l'évaluation. Le rapport d'examen – comprenant des recommandations ciblées d'actions – a été finalisé en avril 2017.</p>

<p>2.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Le groupe d'experts sur l'assistance technique a discuté, lors de deux réunions en 2016, la structure et le contenu d'une publication sur les enseignements tirés des projets pilotes réalisés sur le terrain en Europe du Sud-Est, dans le Caucase, dans la région de la Mer Noire et dans certains Etats membres de l'Union européenne. L'élaboration d'un rapport complet a été menée à bien et il a été décidé d'assurer une large diffusion de ses conclusions au moyen d'une publication qui devrait être finalisée au cours du deuxième semestre de 2017.</p>
<p>2.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Publications, conseils et assistance à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Apport de conseils, assistance technique, coopération et mesures de renforcement des capacités.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe permet d'avoir un accès en ligne aux informations concernant les politiques développées afin de mettre en œuvre la Convention européenne du paysage au niveau national et régional. Son Glossaire explicite certains termes utilisés. - La Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe invite les Etats Parties à la Convention à utiliser ce Système d'information ainsi que son Glossaire dans le cadre de leur coopération, à coopérer pour le développer, et à poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant. - Voir également la documentation de la Convention européenne du paysage : Textes de référence ; Publications ; Brochure de la Convention ; Poster de la Convention ; Magazine Futuropa / Naturopa.

3.	(iii) de promouvoir et de gérer le cas échéant les plateformes, conférences et réseaux européens – y compris électroniques (notamment HEREIN, ELCIS, Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe) – pour recueillir les meilleures pratiques, partager l'expérience acquise et élaborer de nouvelles approches concernant les politiques et les stratégies sur la culture, le patrimoine et le paysage, ainsi que leur valeur pour la société ;												
3.1 Culture	<p>Modalités : Réseau des auteurs du Compendium, ateliers, conférence internationale, création d'une base de données</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuation, mise à jour 2017 et amélioration du Compendium, avec des fonctionnalités et utilisations améliorées suite aux suggestions formulées par les membres du CDCPP dans l'évaluation du projet 2015. - Création d'un « Business model » à long terme pour le Compendium des politiques culturelles. - La coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques ont été renforcés par la réunion des auteurs du Compendium 2017, organisée dans le cadre de la présidence chypriote et tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. - Base de données innovante des bonnes pratiques sur l'intégration des migrants/réfugiés par les arts/des activités culturelles. <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : Le coéditeur du Compendium ERICarts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporte des améliorations visuelles et de navigation, afin que le Compendium reste facile à utiliser sur les ordinateurs et les appareils mobiles ; - élabore des profils succincts de pays ; - met à jour les profils pays existants ; - collecte des informations sur l'action culturelle consacrée à l'intégration des migrants/réfugiés et les bonnes pratiques à cet égard pour les responsables politiques des Etats membres. <p>Statistiques concernant l'utilisation du Compendium en 2016:</p> <table data-bbox="365 1166 1480 1354"> <tr> <td>- Nombre moyen de visites</td> <td>302 203</td> </tr> <tr> <td>- Nombre moyen de sessions de travail par jour</td> <td>827</td> </tr> <tr> <td>- Nombre total de fichiers téléchargés</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- (profils nationaux téléchargés sous forme de fichiers pdf/zip)</td> <td>240 907</td> </tr> <tr> <td>- Nombre d'abonnés au bulletin d'information</td> <td>6 720</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de profils pays</td> <td>44</td> </tr> </table>	- Nombre moyen de visites	302 203	- Nombre moyen de sessions de travail par jour	827	- Nombre total de fichiers téléchargés		- (profils nationaux téléchargés sous forme de fichiers pdf/zip)	240 907	- Nombre d'abonnés au bulletin d'information	6 720	- Nombre de profils pays	44
- Nombre moyen de visites	302 203												
- Nombre moyen de sessions de travail par jour	827												
- Nombre total de fichiers téléchargés													
- (profils nationaux téléchargés sous forme de fichiers pdf/zip)	240 907												
- Nombre d'abonnés au bulletin d'information	6 720												
- Nombre de profils pays	44												

	<p>Système de gestion du Compendium</p> <p>Les nouvelles modalités de financement et de gestion du Compendium applicables à partir de 2018 ont été examinées par le CDCPP en juin 2016 et un groupe de travail spécialisé s'est réuni à deux reprises en mai et novembre 2016. Les conclusions ont été présentées pour examen lors de la réunion du Bureau tenue en novembre et il a été décidé d'effectuer un sondage auprès des États membres afin de connaître leur volonté d'adhérer à un futur consortium du Compendium.</p> <p>La première réunion 2017 des auteurs du Compendium s'est déroulée les 30-31 mars à Nicosie, Chypre. Elle fut l'occasion de préparer les prochaines mesures concrètes en vue de la mise en œuvre du nouveau système de gestion de projet [voir aussi le document CDCPP(2017)6]. La deuxième réunion 2017 des auteurs du Compendium se tiendra en octobre, à Prague, République tchèque. Elle conviendra du système de gestion retenu pour le projet dans le but d'assurer sa viabilité à long terme.</p>
<p>3.2 Patrimoine Culturel</p>	<p>I. HEREIN</p> <p>Modalités : Réseau HEREIN, ateliers thématiques, enquêtes participatives (« crowdfinding »)</p> <p>Calendrier : 2016-17</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats d'une évaluation indépendante / évaluation d'impact du système HEREIN ; - Amélioration des fonctions et utilisation de la page Web ; synergies avec le portail des JEP ; - Amélioration du thesaurus et recommandations sur son utilisation pratique ; - Carte des organisations actives dans le domaine du patrimoine en Europe ; - Consolidation d'HEREIN comme base de connaissances de référence au niveau européen : enrichissement et analyse des données, appui aux programmes et projets de la division, partenariats ; - Coopération et échange de bonnes pratiques renforcés. <p>Bénéficiaire(s) : Conseil de l'Europe et Etats membres Acteurs-clés et professionnels du patrimoine</p> <p>Situation actuelle :</p> <p>I. HEREIN Réseau</p> <p><u>Organisation d'ateliers thématiques</u></p> <p>a. Organisation du patrimoine en Europe: atelier organisé en juin 2016 qui a compté sur la participation de 6 coordinateurs nationaux portés volontaires. L'objectif de cet atelier était d'analyser la thématique 1 « organisations » des rapports nationaux publiés sur le système HEREIN et produire un rapport sur l'organisation du patrimoine en Europe. Ce rapport qui se base sur le contenu des rapports nationaux et des informations complémentaires obtenues au travers du réseau HEREIN sera publié en format PDF et disponible sur la page web HEREIN en 2017.</p>

- b. Thésaurus : atelier organisé en octobre 2016 afin de mettre en place un outil de recherche adéquate pour le thésaurus. Cet atelier a compté sur la participation de 10 coordinateurs nationaux dont les pays ont participé à la création du thésaurus et le webmaster pour tenir compte des spécificités et limites techniques des besoins identifiés : Élargissement de l'auditoire, révision des termes, nouvelle présentation, etc.

Organisation d'une réunion préparatoire

À la suite de l'audit du système informatique HEREIN demandé en 2016 et dans le cadre de la préparation de la discussion par le CDCPP des futurs développements du réseau et du système HEREIN, un atelier a été organisé en avril 2017 avec la participation des membres du CDCPP et des coordinateurs nationaux HEREIN. Celui-ci avait pour objet d'examiner les propositions concrètes de décisions liées aux thèmes suivants :

- Discussion des résultats de l'audit informatique demandé par le Secrétariat ;
- Identification du public cible auquel doit s'adresser le site internet HEREIN ;
- Restructuration du site web actuel afin d'en faciliter l'utilisation ;
- Pertinence des études thématiques eu égard aux principaux objectifs de HEREIN ;
- Participation des coordinateurs nationaux HEREIN aux développements ultérieurs ;
- Renforcement de la cohérence des activités planifiées avec les orientations politiques du CDCPP ;
- Examen de ressources financières requises pour mener à bien les développements proposés.

Guide thématique HEREIN

Un projet de manuel destiné aux coordinateurs du réseau a été élaboré en 2015 et sera révisé pour tenir compte des décisions prises par le CDCPP concernant les futurs objectifs du réseau et du système HEREIN, en vue de la diffusion du produit final en 2017.

Communication – Promotion

- a. Deux bulletins d'information (juin- septembre 2016) ont été distribués aux membres du réseau pour les informer des derniers développements.
- b. Les contacts se sont poursuivis avec l'EHHF, l'Association des demeures historiques européennes et le JHEP (Joint Heritage European Programme).

Enquête participative

- a. Une enquête participative sur le patrimoine des installations à câbles historiques a été lancée en octobre par la Suisse. La date butoir pour la soumission des contributions a été fixée au 6 janvier 2017.

	<p>II. HEREIN System</p> <p>a. Une évaluation du Système HEREIN est en cours de réalisation.</p> <p>b. Les contenus du système ont été améliorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports nationaux : amélioration de la barre de recherche - HEREIN au jardin : amélioration des contenus - Enquête participative : mise au point d'une nouvelle enquête sur le patrimoine des installations à câbles historiques ; - Thésaurus : conduite d'un test pilote d'affichage des termes et définitions dans les profils par pays - Stratégie 21 : publication des exemples – mise en place d'une barre de recherche <p>Le système actuel fera l'objet de nouveaux ajustements au cours de l'année 2017 afin de renforcer son attractivité aux yeux de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>III. HEREIN Chiffres (décembre 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports nationaux: 31 - Country profiles: 32 - Crowdfindings (depuis 2015): 7 - Nouvelles pages sur le système HEREIN: 2 - Visites du site (d'octobre à décembre 2016): 3.027 - Utilisateurs (d'octobre à décembre 2016): 2.039 <p>L'expert du Conseil de l'Europe continue de fournir une assistance technique aux coordonnateurs nationaux afin de faciliter la préparation des rapports nationaux et de résoudre les problèmes techniques.</p>
3.3 Paysage	<p>Modalités : Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Favoriser une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la Convention.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Les représentants nationaux de la Convention européenne du paysage ont été invités à compléter le questionnaire du Système d'information de la Convention. Un « Manuel d'utilisation du Système d'information à l'intention des représentants nationaux et régionaux chargés de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage » a été préparé et est disponible en ligne.</p>

4.	(iv) de procéder au suivi des normes existantes du Conseil de l'Europe et, le cas échéant, en élaborer de nouvelles pour la culture, le patrimoine et le paysage ou d'adapter les normes existantes, en tenant compte des résultats des plateformes et des conférences et de l'examen de la coopération technique et des projets pilotes réalisés sur le terrain dans les domaines du patrimoine culturel et du développement socioéconomique intégré ;
4.1 Culture	<p>Modalités : Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture</p> <p>Calendrier : 2016-17</p> <p>Résultats attendus : Lignes directrices / recommandation du Conseil de l'Europe sur les défis et les opportunités de la numérisation de la culture</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)</p> <p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La 3^e Plateforme d'échanges a eu lieu les 29-30 septembre 2016, à Tallinn, en Estonie. Elle a fourni une analyse des défis et des opportunités relatifs aux mégadonnées qui ont été pris en compte dans un projet de recommandation du Comité des Ministres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie qui sera lancé plus tard en 2017. Voir le point 4.1 de l'ordre du jour ainsi que le document – voir document CDCPP(2017)7.
4.2 Patrimoine culturel	<p>Modalités : Programme joint pour le développement de stratégies urbaines dans les villes historiques (COMUS)</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : en 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> -Finalisation de la phase de planification et des plans de référence de 9 villes pilotes dans 5 pays -Finalisation de la phase de projet et réalisation des études de faisabilité dans les 9 villes pilotes -Sensibilisation accrue à la valeur du patrimoine urbain grâce à une approche intégrée -Renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux -Visibilité accrue du projet COMUS et promotion de l'intégration du patrimoine dans les stratégies et plans locaux et nationaux -Organisation de la réunion du comité de pilotage en novembre -Déclaration commune en décembre des maires du projet COMUS, qui s'engagent à poursuivre l'appui politique et financier au-delà du projet COMUS. <p>Bénéficiaire(s) : Arménie, Bélarus, Géorgie, République de Moldova, Ukraine – Autorités nationales et locales, citoyens, société civile.</p>

	<p>Situation actuelle :</p> <p>La phase de projet est désormais achevée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf villes ont produit des Plans de référence et huit des évaluations techniques ; - La phase de consolidation a commencé en janvier 2017 ; - Des ateliers nationaux consacrés à des études de faisabilité ont été organisés ; - L'UE a mis en œuvre un suivi axé sur les résultats ; - Quatre ateliers régionaux ainsi qu'une visite d'étude ont été organisés ; - Plusieurs experts locaux et internationaux ont contribué à la production de documents techniques ; - Des communautés ont participé à des activités de sensibilisation ; - Une étude de recherche « de COMUS à Faro » a été engagée avec des universitaires afin d'évaluer la participation de la communauté et les possibilités offertes ; - Des études de faisabilité ont été entreprises et des brochures et films promotionnels sont en cours de finalisation ; - Le site internet COMUS est opérationnel et régulièrement actualisé, de manière à inclure les résultats finaux du projet ; - L'atelier régional n° 6 - Scénarios concernant la rénovation de l'habitat et les possibilités de financement dans les stratégies urbaines communautaires, a eu lieu en avril ; - Une publication finale est en cours d'élaboration compte tenu de l'achèvement du projet en juin 2017.
<p>4.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Groupe de travail de la Convention européenne du paysage sur Paysage et démocratie</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Rapport conceptuel et projet de recommandation.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Le Groupe de travail « Paysage et démocratie » a tenu sa 3^e réunion à Paris les 18-19 octobre 2016 - http://www.coe.int/fr/web/landscape/working-groups. La 9^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage a pris note du rapport intitulé « <i>Contribution du paysage et de la Convention européenne du paysage à la démocratie, aux droits humains et au développement durable</i> » dont (CEP-CDCPP (2017) 5F rév.) et un Projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats Parties à la Convention européenne du paysage sur la contribution de la Convention à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable a été préparée. Voir le point 5.3 de l'ordre du jour (CDCPP(2017)10).</p>

5.	(v) de donner suite aux conférences ministérielles pertinentes (culture/Moscou, 2013 ; patrimoine culturel/Namur, 2015) conformément aux décisions du Comité des Ministres ;
5.1.a Culture	<p>Modalités : En coopération avec la Hertie School of Governance, préparation et conduite du projet de Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) : réunions d'experts, visites de pays, travaux de recherche, publications, explorateur interactif de données en ligne.</p> <p>Calendrier : 2016-17</p> <p>Résultats attendus : Mise à disposition d'un cadre d'indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture pour utilisation à titre pilote par les responsables politiques et les publics intéressés dans vingt pays ; publication de rapports thématiques sur l'incidence des activités culturelles sur la démocratie en vue d'orienter l'élaboration de politiques culturelles inclusives (objectif deux).</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : Après avoir été validés par le CDCPP lors de sa réunion de juin 2016, le CICD, son manuel d'utilisation destiné aux responsables politiques et l'outil en ligne, qui expose les résultats thématiques et ceux de 37 pays et indique les domaines dans lesquels les investissements politiques pourraient être les plus utiles, ont été présentés au public à l'occasion d'une conférence de lancement organisée conjointement avec la Commission européenne et la Fondation européenne de la culture en octobre 2016, à Bruxelles. L'outil du CICD est en cours d'amélioration (conduite en juin 2017 d'un examen collégial avec des experts engagés dans d'autres initiatives pertinentes relatives aux indicateurs ; ajout de données manquantes ; mise en œuvre d'une stratégie de parrainage et de promotion à compter de mai 2017) et son utilisation dans les États membres a été encouragée dans le cadre d'une enquête menée avec les délégations du CDCPP et de l'organisation, en fonction des besoins, d'activités d'assistance dans les États membres. Le premier rapport thématique sur la culture et la démocratie, traitant de la participation culturelle et des sociétés inclusives, sera présenté en mai 2017 et le texte mis à la disposition du CDCPP. Le deuxième rapport thématique axé sur la numérisation et la culture sera préparé au courant de l'année 2017.</p>
5.1.b Culture	<p>Modalités : Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture : conférence internationale, réunions d'experts, échanges de bonnes pratiques (voir également 4.1 ci-dessus)</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Lignes directrices/recommandations sur les mesures à prendre pour aider les Etats membres à faire face aux besoins liés à la numérisation de la culture comme résultats de la Plateforme d'échanges annuelle (objectif 2).</p>

	<p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)</p> <p>Situation actuelle : La 3^e Plateforme d'échanges a eu lieu à Tallin, Estonie, les 29 et 30 septembre 2016, dans le cadre de la présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les échanges ont porté (1) sur les possibilités et les enjeux du big data pour la culture numérique et (2) sur les barrières et les fractures numériques à surmonter globalement et entre les différents groupes sociaux afin d'améliorer l'accès et la participation à la culture et donc, l'intégration.</p> <p>Les suites données à ce troisième échange sous la forme d'un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie, sont présentées dans le document CDCPP(2017)7 (point 5.1 de l'ordre du jour).</p> <p>La 4^e Plateforme d'échanges sur « Renforcer la démocratie par la culture - outils numériques pour des citoyens culturellement compétents » aura lieu les 19-20 octobre au Centre d'art et de technologie des médias (ZKM) de Karlsruhe, en Allemagne (voir document CDCPP(2017)15).</p>
5.2.a Patrimoine culturel	<p>Modalités : Consultations en prévision de l'élaboration d'une stratégie pour le patrimoine culturel au 21^e siècle, dans le cadre du suivi donné à la 6^e Conférence des Ministres du Patrimoine du Conseil de l'Europe (Namur, 24-25 avril 2015).</p> <p>Calendrier : 2015-2016</p> <p>Résultats attendus : Mises en œuvre d'actions de promotion par les parties prenantes locales/nationales identifiées (cible 1) et préparation d'une boîte à outils promotionnelle, accompagnée de fiches d'information visant les groupes de professionnels concernés par le patrimoine.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Tous les États membres.</p> <p>Situation actuelle : Le CDCPP a approuvé le projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la Stratégie européenne du patrimoine pour le XXI^e siècle et l'a transmis au Comité des Ministres. À la suite de consultations approfondies auprès des États membres, la stratégie a été adoptée le 7 février par le GR-C du Comité des Ministres et le 22 février par le Comité des Ministres. Elle a été lancée à l'occasion d'un événement de haut-niveau organisé sous la présidence chypriote du Comité des Ministres les 6-7 avril 2017, à Limassol, Chypre.</p> <p>La phase de mise en œuvre mettra l'accent sur l'organisation d'ateliers régionaux et thématiques à l'intention des États membres et la collecte et diffusion de bonnes pratiques conformes à la Stratégie 21, par l'intermédiaire d'une page internet dédiée du Conseil de l'Europe.</p> <p>Le matériel promotionnel sera mis au point, parallèlement aux points clés et fiches d'information destinés aux différents groupes de professionnels du patrimoine. Cette boîte à outils devrait inciter les professionnels à intégrer dans leurs travaux l'approche de la Convention de Faro et les lignes d'action de la Stratégie 21. Elle facilitera également l'identification des possibilités de mise en œuvre des recommandations de la Stratégie. Les fiches d'information ont vocation à être actualisées et complétées des retours d'information des pays. Le matériel promotionnel sera distribué auprès des États membres et des parties prenantes concernées. Des ateliers régionaux seront également organisés.</p>

<p>5.2.b Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : Comité d'experts sur l'élaboration d'une nouvelle convention pour lutter contre les infractions visant des biens culturels. Cette activité s'inscrit dans le suivi de l'Appel de Namur adopté par les ministres européens lors de la 6^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du patrimoine culturel à Namur en avril 2015.</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels.</p> <p>Situation actuelle : Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a préparé un projet de convention et son rapport explicatif qui annulera et remplacera la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 119). Le Comité sur les infractions visant les biens culturels (PC-IBC) a tenu quatre réunions à Strasbourg (en 2016 : les 31 mai -1^{er} juin et du 7 au 10 novembre ; en 2017 : du 9 au 13 janvier et du 20 au 24 février) et a convenu d'un projet de convention. Les organes compétents du Conseil de l'Europe ont été consultés au sujet de la Convention au printemps 2017 et l'instrument sera lancé à l'occasion de la 127^e session du Comité des Ministres tenue le 19 mai 2017, à Chypre. Dans l'attente de décisions du Comité des Ministres quant au mécanisme de suivi de la Convention, le CDCPP pourrait être directement associé à cette tâche.</p>
<p>5.3 Paysage</p>	
<p>6.</p>	<p>(vi) de promouvoir un dialogue de haut niveau avec des représentants de l'Union européenne, des Nations Unies/UNESCO, de l'OSCE et d'autres organisations internationales pour mettre à profit le savoir-faire et l'expérience de chacun et identifier des possibilités de coopération et de synergies eu égard à la position du Conseil de l'Europe en tant qu'unique organisation pan-européenne pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ;</p>
<p>6.1 Culture</p> <p>6.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Déclaration d'intention entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Commissaire européen Navracsics</p> <p>Modalités : Réunion du Secrétariat, projet de documents d'orientation.</p> <p>Calendrier : 2015-2016</p> <p>Résultats attendus : Déclaration d'intention</p> <p>Situation actuelle : Le projet de déclaration d'intention dans les domaines de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport, et des questions relatives aux Roms sera vraisemblablement mené à bonne fin en 2017, en étroite collaboration avec la DG-EAC. Il est actuellement en cours d'examen par l'Union européenne et fait l'objet de consultation des parties prenantes. La déclaration d'intention constituera un cadre politique solide de coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans les domaines susmentionnés.</p>

<p>6.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Participation à des conférences et à des événements</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Les organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales participent aux réunions de la Conférence sur la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Préparation d'un rapport sur les possibilités de financement de l'UE pour soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage dans les Etats membres et non membres de l'UE.</p>
<p>7.</p>	<p>(vii) d'agir comme catalyseur pour associer les organisations partenaires et observatrices à la réalisation des buts du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, au moyen de synergies compte tenu de la position unique du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ;</p>
<p>7.1 Culture</p>	<p>La coopération se poursuit avec la Fondation européenne de la Culture (observateur du CDCPP) en tant que partenaire et soutien du Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD), et la Hertie School of Governance comme partenaire de la présentation de l'IFCD et mise à jour.</p> <p>La coopération se poursuit avec CultureActionEurope (observateur du CDCPP, acteur majeur de la promotion de la culture au niveau européen et organisation faitière des associations européennes culturelles et des acteurs culturels) dans le cadre de la Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe (Culture et numérisation).</p> <p>Une coopération est également en place sur le Compendium et les activités culturelles World-CP avec ERICarts and ECURES en tant qu'Instituts européens de recherche comparative sur la culture, ainsi qu'avec la FICAAC au plan mondial (Fédération internationale des Conseils des arts et des Agences culturelles) et des instituts nationaux de recherche sur les politiques culturelles comme la Fondation Boekman (Pays-Bas).</p>
<p>7.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : Coopération avec Europae Archaeologiae Consilium (EAC) dans le cadre de la recherche appliquée et synergies entre les conventions de la Valette et de Faro</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : Identification des domaines d'intérêt en relation avec les priorités du Conseil de l'Europe, mise en œuvre et efficacité renforcées de la Stratégie 21.</p> <p>Situation actuelle : Il n'a pas été donné suite aux échanges préliminaires entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et l'Europae Archaeologiae Consilium Preliminary (EAC) concernant d'éventuels travaux de recherche, en raison des coûts qui auraient été supérieurs aux possibilités budgétaires actuelles.</p>

7.3 Paysage	
8.	<p>(viii) veiller à la perspective de genre et à l'édification de sociétés cohésives dans l'exécution de ses tâches ;</p> <p>Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD) prévoit un cycle de test des relations empiriques entre la participation culturelle, des politiques culturelles et l'instauration de la confiance et la tolérance dans la société comme contribution aux travaux plus larges du Conseil de l'Europe sur des sociétés inclusives. - Le concept révisé des expositions d'art/manifestations culturelles du Conseil de l'Europe, dans le cadre d'une nouvelle initiative baptisée « Nous, les autres », traite directement des questions d'inclusion et d'intégration dans des sociétés de plus en plus diversifiées. - Le Compendium et l'IFCD comprennent des données ventilées par genre sur la participation des femmes aux activités culturelles, y compris en tant que professionnelles du secteur. <p>Patrimoine</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie 21 s'appuiera sur la nécessité pour les politiques patrimoniales d'être ouvertes aux hommes et aux femmes et de les inclure dans la société, sur un pied d'égalité. <p>Paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de recommandations sur le paysage auront une approche équilibrée du genre.
9.	<p>(ix) prendre en considération les aspects pertinents de la Convention européenne des droits de l'homme dans ses travaux thématiques ;</p> <p>Patrimoine culturel</p> <p>Le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie porte une attention particulière à l'accès et la participation à la culture et aborde ainsi les questions essentielles liées aux droits culturels. Ces derniers sont couverts par les dispositions actuelles de la CEDH, bien qu'aucun article ne fasse explicitement référence aux droits culturels. La Division de la recherche et de la bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme a procédé en janvier 2017 à une mise à jour d'un aperçu de la jurisprudence relative aux droits culturels.</p> <p>La Recommandation sur le Paysage et la démocratie a pris pleinement en compte cette dimension.</p>

10.	(x) suivre la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés ainsi que des conventions dont le Comité des Ministres lui a confié la supervision ;
10.1 Culture	<p>Modalités : internet des citoyens – activités promotionnelles.</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : renforcement de la visibilité de l'axe de travail du CDCPP consacré à la mise en place d'un internet des citoyens.</p> <p>Situation actuelle : la Recommandation CM/Rec(2016)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'Internet des citoyens a fait l'objet d'une vaste diffusion lors de la 3^e Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture, ainsi qu'à l'occasion de l'EURODIG 2016. Elle est complétée par un nouveau projet de recommandation sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie qui sera lancé et distribué ultérieurement en 2017. Voir le point 5.1 de l'ordre du jour et le document CDCPP(2017)7. La Recommandation CM/Rec(2016)2 et la nouvelle Recommandation pourraient également constituer la base d'une éventuelle future Charte du Conseil de l'Europe sur l'internet des citoyens.</p>
10.2 Patrimoine Culturel	<p>Modalités : Activités promotionnelles de Faro ; activités de la communauté de la Convention de Faro ; programme du secrétariat sur la Convention de Faro.</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la visibilité au moyen d'exemples concrets d'initiatives de Faro Augmentation du nombre de bonnes pratiques Création d'une équipe de praticiens et de facilitateurs Le programme sur l'action de Faro est finalisé Augmentation du nombre d'initiatives dans la Communauté de Faro Consolidation des actions avec le portail Consolidation des actions avec le portail des JED et HEREIN Intérêt accru entre les pays pour signer la convention Analyse des résultats des travaux avec les communautés roms, patrimoine juif et intégration des migrants <p>Bénéficiaire(s) : Etats Membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle :</p> <p>Le Plan d'action de Faro a été approuvé par le CDCPP en juin 2016. Voir le document CDCPP-Bu(2017)6.</p> <p>Des films promotionnels ont été produits et sont actuellement diffusés par le biais du site web et des médias sociaux.</p> <p>La coopération avec les itinéraires culturels s'établit par l'intermédiaire d'ATRIUM. Une visite « coup de projecteur » à Forlì, en Italie, a permis d'examiner les liens entre patrimoine, propagande et populisme.</p> <p>Le rôle du patrimoine dans l'intégration des migrants est actuellement à l'étude et une attention particulière est portée aux questions de genre. Un laboratoire Faro doit se tenir en Espagne (mai).</p>

10.3 Paysage	
11.	(xi) contribuer aux activités de coopération et de soutien aux initiatives nationales dans ce domaine ;
12.	(xii) sans préjudice des mandats des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui suivent déjà les travaux des mécanismes de suivi, suivre les activités des organes de suivi et des autres organes ou mécanismes conventionnels pertinents ;
13.	<p>(xiii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres.¹ en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres.</p> <p>Modalités : mise à jour de la Convention de Delphes, 1985.</p> <p>Calendrier : 2016-2017</p> <p>Résultats attendus : à la suite d'un examen interne des conventions au Conseil de l'Europe et d'un appel lancé par les ministres européens du patrimoine culturel en 2015, sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), le Comité sur les infractions visant les biens culturels (PC-IBC) - en coopération avec le CDCPP et diverses organisations internationales, dont UNIDROIT, l'UNESCO, l'UNODC et l'Union européenne, - le Conseil de l'Europe a préparé une nouvelle convention sur le droit pénal. La Convention aura pour but de prévenir et de lutter contre la destruction intentionnelle, les dommages et le trafic illicite de biens culturels, en renforçant les réponses de la justice pénale à toutes les infractions visant les biens culturels, tout en facilitant la coopération au niveau international. La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels sera lancée le 19 mai 2017 pour adoption lors de la 127e session du Comité des Ministres à Chypre et remplacera la précédente Convention de Delphes de 1985.</p>

¹ Voir à ce sujet la décision du Comité des Ministres (CM/Del/Dec(2013)1168/10.2) et la liste de Conventions à l'Annexe 1.

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Date et lieu	Titre de la réunion
13 février, Karlsruhe, Allemagne	Groupe de travail sur la préparation du 4ème Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture
7-8 mars, Strasbourg, France	Bureau du CDCPP
23-24 mars 2017	9 ^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg
30-31 mars, Nicosia, Chypre	Réunion Compendium Authors 2017 (1)
4-5 avril 2017, Strasbourg	Réunion du Jury international du Prix du paysage du Conseil de l'Europe
6-7 avril, Limassol, Chypre	Stratégie 21
27 avril 2017, Paris, France	Réunion préparatoire sur le réseau et le système HEREIN
10-12 mai, Strasbourg, France	6 ^e Session plénière du CDCPP
17-18 mai, Najera, St. Millan, Espagne	Faro Lab no. 1
7-8 juin 2017, Bruxelles, Belgique	JEP formation "Patrimoine et Interprétation"
16 juin, Strasbourg, France	COMUS – conférence finale
5-7 septembre 2017, Brno, République tchèque	19 ^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local : la démocratie locale »
Septembre 2017, Fontecchio, Italie (date à confirmer)	Réunion de consultation sur l'Action Convention de Faro avec les universités et les ONG, et une étude sur l'approche Faro dans les zones post-catastrophe (par exemple les tremblements de terre)
Septembre 2017 (place et date à confirmer)	Faro Lab no. 2
Septembre 2017 (pays hôte à déterminer)	Atelier JEP « Patrimoine et développement durable »
17-19 octobre 2017, Strasbourg, France	Réunion plénière des Journées européennes du Patrimoine
19-20 octobre, Karlsruhe, Allemagne	4ème Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture
Octobre (dates à confirmer), Prague, République tchèque	Réunion Compendium Authors 2017 (2)
Novembre 2017 (lieu et date à confirmer)	Faro Lab no. 3
Novembre 2017 (pays hôte à déterminer)	Atelier JEP « Patrimoine et éducation »
Décembre 2017, Strasbourg, France	Réunion de la Communauté de Faro